

BOS 33

54941



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.:
GÉNÉRALE

E/ECA/CM.11/15/Add.1
11 mars 1984

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité technique préparatoire plénier

Sixième réunion

Addis-Abeba (Ethiopie)

15-22 avril 1985

Point 10 de l'ordre du jour provisoire *

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingtième session de la Commission
et onzième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)

25-29 avril 1985

Point 11 de l'ordre du jour provisoire *

SUITE DONNÉE AUX RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS PRISES
PAR LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION ET
LA DIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES

* E/ECA/TPCW.6/1/Rev.1
E/ECA/CM.11/1/Rev.1

Résolution 496 (XIX) : L'environnement et le développement en Afrique

Il s'agit d'une résolution en quatre sections découlant de la deuxième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement, qui s'est tenue en janvier 1984. Ces quatre sections sont les suivantes :

Section I - Promotion de la coopération technique, de l'échange de données, de la technologie et de l'acquisition de connaissances spécialisées en vue de lutter contre la désertification en Afrique

La CEA a recherché la coopération du PNUE et du BNUS pour appliquer cette résolution, immédiatement après la Conférence des ministres de la CEA. La Commission a également soumis cette résolution à la seconde session du Conseil économique et social, tenue en juillet 1984, au cours de laquelle le Conseil a adopté la résolution 1984/72. Cette résolution a été transmise à l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, qui a adopté le 17 décembre 1984 la résolution 39/168 intitulée "Plan d'action pour lutter contre la désertification"; le paragraphe 9 de cette résolution confirmait les résolutions de la CEA et du Conseil économique et social en :

"Priant le Conseil d'administration du PNUE d'examiner, à sa treizième session :

- a) La possibilité d'inclure la République-Unie de Tanzanie parmi les pays desservis par le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, afin de lui permettre de bénéficier d'une assistance pour l'exécution de programmes de lutte contre la désertification;
- b) L'élargissement du champ d'activité du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, afin qu'il puisse aider les Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe à appliquer les mesures préconisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière de lutte contre la désertification et la sécheresse, tout comme il aide les Etats membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel".

Section II - Evaluation de l'impact des industries sur l'environnement

Des activités de suivi sont prévues avec le PNUE dans les domaines suivants :

- a) Fourniture d'une assistance technique aux Etats membres de la CEA, sur leur demande, pour qu'ils examinent leurs codes industriels, élaborent des principes nationaux et créent les instruments législatifs relatifs à l'évaluation de l'impact des industries sur l'environnement et à l'implantation des industries; et
- b) Formation du personnel requis pour mener à bien l'évaluation de l'impact des industries sur l'environnement dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Section III - Programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique

Afin d'appliquer cette résolution, le Fonds du PNUE a approuvé le projet mixte CEA/PNUE FP/3012-84-02 (2367) relatif à l'intégration des questions d'environnement au programme de formation de 11 institutions sous-régionales et régionales parrainées par la CEA. Ce projet est exécuté par la Section de l'environnement de la Division du développement social, de l'environnement et des établissements humains du secrétariat de la CEA, avec l'aide de consultants, et vise à élaborer un programme de base devant servir à l'occasion d'un atelier de formation de formateurs organisé à l'intention des institutions parrainées par la CEA et qui doit permettre à celles-ci d'inclure les aspects environnementaux dans leurs cours de formation actuels et futurs organisés à l'intention des Etats membres.

Section IV - Coopération régionale en matière d'environnement en Afrique

Dans cette résolution, la Conférence des ministres "exhorte vivement le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à accroître leur appui au Groupe de coordination pour l'environnement de la CEA, afin de lui permettre de mener à bien le programme de travail sur l'environnement en Afrique ...". En conséquence, le PNUE s'est déclaré prêt à continuer de financer l'un des deux postes d'administrateur de l'ancien groupe de coordination pour l'environnement de la CEA pendant le prochain exercice biennal 1986-1987. La CEA a en outre demandé deux postes supplémentaires (un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux) à l'Assemblée générale, dans le cadre de son projet de budget-programme intitulé "L'environnement en Afrique" pour 1986 et 1987. Il s'agissait en effet de combler le vide créé par la cessation progressive du projet conjoint CEA-PNUE FP/0302-77-02 (1317) relatif au renforcement des moyens des commissions régionales (Afrique) en matière d'environnement.

Résolution 499 (XIX) : Plan d'action régional pour lutter contre les effets de la sécheresse en Afrique

Par cette résolution, la Conférence des ministres a adopté ce plan d'action régional, joint en annexe au rapport de la Table ronde scientifique sur le climat et la sécheresse en Afrique (document E/ECA/CM.10/23). Les effets négatifs de la sécheresse persistante et de la désertification sur l'économie africaine, entre autres raisons, ont amené la Conférence des ministres de la CEA à présenter un Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique (E/ECA/CM.10/37/Rev.1) à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, tenue en juillet 1984, et à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine. L'Assemblée de l'OUA a adopté le 15 novembre 1984 la résolution AHG/Res.132 (XX) relative aux problèmes économiques de l'Afrique, par laquelle elle a créé un comité directeur ministériel chargé d'organiser un sommet économique de l'OUA en 1985. La Section de l'environnement du secrétariat de la CEA élabore actuellement un document consacré aux incidences

de la sécheresse et de la désertification sur la situation alimentaire critique et le redressement de l'agriculture en Afrique, en vue du sommet économique de l'OUA.

En outre, à sa vingt et unième session, tenue en novembre 1984, le Comité de la planification du développement (ONU) a élaboré une déclaration sur la situation économique critique de l'Afrique à l'intention de l'Assemblée générale, qui a adopté la résolution 39/29 le 3 décembre 1984; cette résolution comporte une Déclaration sur la situation économique critique en Afrique (voir le paragraphe 13 du Plan d'action pour lutter contre la sécheresse et la désertification). En outre, dans ses résolutions 39/205 et 39/208, toutes deux en date du 17 décembre 1984 et relatives aux pays frappés par la désertification et la sécheresse, l'Assemblée générale s'est déclarée alarmée par les changements climatiques qui se produisaient en Afrique, comme l'avait indiqué la Table ronde scientifique sur le climat et la sécheresse en Afrique, tenue du 20 au 23 février 1984 au siège de la CEA, ainsi que la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification, tenue à Dakar du 18 au 26 juillet 1984 à l'initiative du Gouvernement sénégalais et à laquelle la CEA avait participé. Au paragraphe 3 de sa résolution 39/205, l'Assemblée générale "note avec satisfaction la décision prise par les Gouvernements de Djibouti, de l'Ethiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan de créer un organe intergouvernemental chargé de lutter contre les effets de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles ... et de se réunir à Djibouti le 15 janvier 1985 pour mettre définitivement au point les dispositions nécessaires ...". Cette réunion a effectivement eu lieu.

Résolution 528 (XIX) : Contribution de la météorologie à la lutte contre la sécheresse en Afrique

Cette résolution fait suite à la résolution de la CEA 473 (XVIII) du 2 mai 1983 relative à une Table ronde scientifique sur la situation climatique et la sécheresse en Afrique, ainsi qu'à la déclaration faite par le Directeur général de l'Organisation météorologique mondiale à la Conférence des ministres de la CEA sur les aspects météorologiques et climatiques de la sécheresse en Afrique. Au paragraphe 4 de la résolution 528 (XIX), la Conférence des ministres "prie le Secrétaire exécutif d'étudier avec l'OMM et les autres organisations et institutions spécialisées des Nations Unies concernées la possibilité d'établir un centre pilote de météorologie en Afrique ou tout autre mécanisme institutionnel adéquat, et de présenter l'étude à la vingtième session de la Commission économique pour l'Afrique".

Le rapport de l'étude de faisabilité mixte CEA-OMM relative à la création d'un centre pilote de météorologie en Afrique est joint en annexe au présent rapport.

Annexe I

ETUDE DE FAISABILITE CONJOINTE CEA-OMM SUR LA CREATION
D'UN CENTRE PILOTE DE METEOROLOGIE EN AFRIQUE
RESOLUTION DE LA CEA 528(XIX) du 26 MAI 1984

Ainsi qu'il a été demandé au paragraphe 5 de la résolution de la CEA 528(XIX) du 26 mai 1984, relative à la contribution de la météorologie à la lutte contre la sécheresse en Afrique, l'étude de faisabilité sur la création d'un centre pilote de météorologie en Afrique ou de tout autre mécanisme institutionnel adéquat est présentée à la vingtième session de la Commission économique pour l'Afrique. Elle contient les sections suivantes:

- I. Réunion interinstitutions conjointes CEA-OMM sur l'étude de faisabilité;
- II. Contexte des propositions formulées;
- III. Objectif du centre;
- IV. Activités du centre;
- V. Ressources nécessaires;
- VI. Critères applicables à l'installation du Centre;
- VII. Lieux d'implantation possibles
- VIII. Nom du centre;
- IX. Financement;
- X. Recommandations

I. REUNION INTERINSTITUTIONS CONJOINTES CEA-OMM
SUR L'ETUDE DE FAISABILITE

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont organisé conjointement une réunion interinstitutions sur l'étude de faisabilité relative à la création d'un centre pilote de météorologie en Afrique. Cette réunion s'est tenue le 30 novembre 1984 au siège de l'OMM, à Genève. Six organismes et institutions des Nations Unies ont participé à cette réunion: CEA, FAO, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, BNUS/PNUJ et OMM. Les participants ont mis au point définitivement le rapport de l'étude de faisabilité effectuée par l'OMM et la CEA en vue de la Conférence des ministres de la CEA.

II. CONTEXTE DES PROPOSITIONS FORMULEES

A sa neuvième réunion, tenue en avril 1983, la Conférence des ministres de la CEA a adopté la résolution 473(XVIII), par laquelle elle a prié instamment le Secrétaire exécutif d'organiser une table ronde scientifique extraordinaire «en vue d'examiner les causes, la périodicité, les tendances et les effets de la sécheresse

sur l'économie africaine et de proposer des mesures à court, moyen et long termes pour résoudre ce problème». Dans la même résolution, la Conférence des ministres a fait appel aux organes et organismes compétents des Nations Unies afin qu'ils collaborent activement avec la CEA pour exécuter cette tâche urgente. En conséquence, l'OMM a réuni, en octobre 1983, un groupe d'experts sur la situation climatique et la sécheresse en Afrique, qui a établi un rapport sur cette question (programme climatique mondial de l'OMM - série WCP-61). Cette réunion a été suivie d'une deuxième réunion préparatoire sur les incidences de la sécheresse en Afrique, organisée par le PNUE en collaboration avec la CEA, l'OMM, le BNUS, la FAO, l'Unesco, ainsi que d'autres organisations. La CEA a organisé en février 1984, à Addis Abeba, une table ronde scientifique sur la situation climatique et la sécheresse en Afrique, avec la collaboration des organismes mentionnés ci-dessus ainsi que de l'OUA. Cette table ronde a examiné un certain nombre de documents de travail établis sur la base des deux réunions préparatoires, en plus d'autres rapports sur la sécheresse communiqués par des pays africains, et a finalement adopté un projet de plan d'action régional pour lutter contre les effets de la sécheresse en Afrique.

La Conférence des ministres de la CEA s'est réunie en mai 1984 pour examiner, entre autres questions, la situation climatique et la sécheresse en Afrique et, en particulier, le projet de plan d'action, qu'elle a adopté. Au cours de cette réunion, M. G. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, a fait une déclaration dans laquelle il a proposé la création d'un centre pilote de météorologie en Afrique, qui serait chargé de travaux de recherche appliquée sur les anomalies météorologiques et climatiques en Afrique afin d'améliorer l'application des données météorologiques aux activités humaines vitales telles que la production vivrières, la gestion des ressources en eau et l'exploitation de l'énergie. La Conférence des ministres de la CEA a adopté la résolution 528(XIX), dans laquelle elle a prié «le Secrétaire exécutif d'étudier avec l'OMM et les autres organisations et institutions spécialisées des Nations Unies concernées la possibilité d'établir un centre pilote de météorologie en Afrique ou tout autre mécanisme institutionnel adéquat, et de présenter l'étude à la vingtième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique».

III. OBJECTIF DU CENTRE

Le centre a pour objectif d'améliorer la connaissance et la compréhension des données météorologiques afin de les appliquer dans l'ensemble de l'Afrique pour augmenter la production vivrière, améliorer la gestion des ressources en eau et exploiter de nouvelles sources d'énergie, en particulier dans les régions arides.

A cette fin, il importe de mettre sur pied des moyens scientifiques et institutionnels permettant de bien comprendre les phénomènes atmosphériques qui, en Afrique, ont une incidence sur les activités humaines vitales et permettraient de mieux connaître le déclenchement, la durée et le mécanisme des saisons des pluies, ainsi que les phénomènes catastrophiques telles que sécheresse, inondation, et cyclones.

IV. ACTIVITES DU CENTRE

Il a été décidé à la réunion interinstitutions qu'aucun ordre de priorité ne serait accordé aux activités du Centre; celles-ci devraient être axées sur des objectifs précis, dans une optique essentiellement pluridisciplinaire et opérationnelle, et devraient également permettre la publication d'études de jeunes scientifiques sur la météorologie appliquée en Afrique. Les activités ci-après sont proposées pour le Centre :

- a) Constituer un système de veille météorologique et hydrologique couvrant l'ensemble de l'Afrique en ce qui concerne les pluies, la sécheresse, les inondations et les cyclones, qui risquent d'avoir de profondes répercussions sur l'économie et les conditions de vie des populations;
- b) Mener des travaux de recherche appliquée dans le domaine de la météorologie afin de mieux connaître les phénomènes atmosphériques et climatiques qui sont à l'origine des saisons des pluies, de la sécheresse, des inondations et des tornades;
- c) A déterminer les phénomènes météorologiques touchant les régions tropicales et arides de l'Afrique afin de classer les climats et de définir les grands systèmes climatiques qui constituent le climat global;
- d) Publier chaque jour des prévisions météorologiques ainsi que des bulletins en utilisant des techniques modernes telles qu'ordinateurs et satellites, afin d'établir des cartes à jour du climat mensuel, saisonnier et annuel ainsi que de ses variations;
- e) Elaborer des méthodes permettant d'appliquer la météorologie aux activités humaines vitales telles que la production vivrière, la gestion des ressources en eau et l'exploitation de l'énergie renouvelable;
- f) Harmoniser la recherche appliquée en météorologie dans toutes les institutions africaines;
- g) Collaborer avec des centres non africains au sujet de l'étude des problèmes et applications météorologiques intéressant l'Afrique;
- h) Faciliter la formation de scientifiques et de techniciens africains et leur permettre d'acquérir de l'expérience en matière de recherche et d'application météorologiques, par l'organisation de journées d'étude, séminaires et cours de recyclage concernant la météorologie et ses effets sur l'agriculture, les modes d'utilisation des sols, les ressources en eau et l'exploitation de l'énergie;
- i) Mettre sur pied, avec l'aide des médias, un réseau régional de diffusion de l'information relative aux phénomènes météorologiques et à leurs effets sur l'économie et les conditions de vie des populations d'Afrique; et

j) Constituer pour l'Afrique une bibliothèque de référence en matière de météorologie.

V. RESSOURCES NECESSAIRES

A la réunion interinstitutions, il a été décidé que la mise sur pied du Centre s'étendrait sur deux phases : la phase I, 1985-1987, et la phase II, 1988-1990. Les ressources de base ont été définies comme suit : un effectif minimum, des bâtiments offrant des possibilités d'extension; un ordinateur de grande puissance et plusieurs micro-ordinateurs; des liaisons avec des satellites, des centres météorologiques régionaux de l'OMM, l'axe régional de télécommunications et, pour ce qui est des données mondiales, le circuit principal de la veille météorologique mondiale (VMM). Il a été également décidé qu'un programme détaillé de la phase I, en tant que descriptif préparatoire de projet d'assistance, serait établi par la CEA et l'OMM pour être présenté à la prochaine conférence des ministres de la CEA, en 1985; ce document devrait indiquer l'effectif minimum requis ainsi que les moyens minimum nécessaires pour que le Centre soit opérationnel (le descriptif préparatoire de projet d'assistance CEA-OMM est joint en annexe II); en outre, le réseau de télécommunications devait permettre la diffusion des produits aux utilisateurs des diverses régions d'Afrique, l'UIT pouvant participer à ces activités.

VI. CRITERES APPLICABLES A L'INSTALLATION DU CENTRE

- a) Co-implantation avec une institution africaine dotée de moyens reconnus en matière d'applications météorologiques;
- b) Accès aisé à des institutions de recherche et d'application dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la gestion des ressources en eau et de l'énergie renouvelable, tant en Afrique qu'hors de la région;
- c) Accès aisé aux données météorologiques, en particulier aux données à jour et récentes au sujet de la Veille météorologique mondiale de l'OMM, de préférence par l'intermédiaire d'un centre météorologique régional et d'un axe régional de télécommunications. Cet axe devrait être de préférence le circuit principal de la Veille météorologique mondiale, afin de permettre l'accès aux données mondiales;
- d) Existence de l'infrastructure informatique suffisante;
- e) Accès aux données météorologiques transmises par satellites;
- f) Existence de moyens et de capacités permettant d'exécuter la phase I assez rapidement et à moindres frais. Offrir des possibilités d'extension future;
- g) Permettre une installation dans les meilleurs délais, ainsi que l'exécution de la phase I dans les trois ans.

VII. LIEUX D'IMPLANTATION POSSIBLES

L'OMM a informé la réunion que son centre d'enseignement et de formation, au siège de l'OMM, avait présenté cinq possibilités en mettant l'accent sur la météorologie tropicale appliquée à la lutte contre la sécheresse et la désertification. Il n'était donc pas nécessaire qu'une équipe mixte se rende à chacun des cinq endroits envisagés : Nairobi (Kenya), Le Caire (Egypte), Niamey (Niger), Oran (Algérie) et Dakar (Sénégal).

Il est apparu que Nairobi et le Caire répondaient aux sept critères énumérés plus haut. Niamey n'avait pas l'infrastructure informatique suffisante pour effectuer des travaux de recherche appliquée, bien que le Centre AGRHYMET de l'OMM qui y est situé mène des activités d'enseignement dans le domaine de la météorologie. L'Université d'Oran ne disposait pas encore d'un véritable département de météorologie et les installations informatiques du centre météorologique régional de l'OMM ne permettaient pas de couvrir les activités du centre envisagé. L'Université de Dakar disposait d'installations informatiques, mais celles-ci étaient insuffisantes pour la recherche appliquée et les applications météorologiques, en particulier les modèles numériques de prévision météorologique.

Les participants à la réunion interinstitutions ont constaté que, comparé au Caire, Nairobi était déjà le siège de nombreuses activités de l'ONU liées aux applications météorologiques. De l'avis de la FAO, Nairobi disposait d'une excellente infrastructure de transports aériens et de télécommunications, propre à faciliter les travaux des scientifiques et la CEA a fait observer que le Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection était déjà installé à Nairobi.

VIII. NOM DU CENTRE

Cinq noms différents mettant en relief le caractère pluridisciplinaire du Centre ont été proposés :

- a) Centre pilote de météorologie pour l'Afrique [voir la résolution 528(XIX)];
- b) Institut africain de recherche et d'application météorologiques;
- c) Centre opérationnel africain pour le développement et la météorologie;
- d) Centre pour l'application de la météorologie au développement intégré en Afrique; et
- e) Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD).

Les participants ont adopté le cinquième des noms proposés.

IX. FINANCEMENT

La réunion interinstitutions a pris note des difficultés qu'éprouvait la CEA à convaincre les gouvernements africains de financer certaines des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la Commission. On a fait observer que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui finance généralement des projets de ce type, est généralement reconstitué tous les deux ans à l'occasion d'une conférence pour les annonces de contributions qui fait suite à chaque conférence des ministres de la CEA; toutefois, le volume des ressources est tombé de quelque 10 millions de dollars des Etats-Unis en 1980-1981 à peine un million de dollars au cours de la dernière conférence pour les annonces de contribution. Le représentant du BNUS/PNUD a fait observer que, compte tenu de l'expérience passée, les ressources financières nécessaires au Centre devraient être fournies par le PNUD, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux non africains. La CEA a proposé que les gouvernements africains participent à la mise sur pied du Centre en fournissant des bourses de perfectionnement permettant de détacher leurs scientifiques auprès du Centre pour des périodes de courte durée. Il a été convenu d'attendre la fin de la prochaine conférence des ministres de la CEA, qui doit se tenir en avril 1985, pour poursuivre l'examen de la question du financement du Centre.

X. RECOMMANDATIONS

Tout en acceptant le principe de la non-prolifération des centres en Afrique, la réunion interinstitutions a adopté les recommandations ci-après. En outre, le futur centre doit être relié en permanence avec d'autres centres africains et non africains, non seulement en ce qui concerne les domaines pluridisciplinaires de ses activités, mais aussi dans le cadre de la communauté météorologique.

a) Nairobi et Le Caire semblent présenter les caractéristiques requises pour permettre l'exécution rapide de la phase I et, par la suite, le passage à la phase II. Toutefois, compte tenu de la situation géographique de Nairobi et des éléments soulignés à la section VII (Lieux d'implantation possibles), Nairobi l'emporte sur Le Caire;

b) Une équipe conjointe interinstitutions devrait se rendre à Nairobi en janvier 1985 pour examiner avec le Gouvernement kényen la possibilité d'installer le Centre à Nairobi et étudier les relations d'assistance à établir avec les autres centres situés dans cette ville;

c) Une réunion interinstitutions devrait se tenir à la fin de la prochaine (11ème) conférence des ministres de la CEA, en avril 1985, afin d'examiner les mesures de suivi à prendre;

d) La CEA devrait organiser une réunion consultative à l'intention des utilisateurs et des experts de l'ONU, afin d'adapter les activités du Centre aux besoins des utilisateurs;

e) Les gouvernements africains doivent participer dès le départ en intéressant les utilisateurs et en fournissant les données météorologiques de base requises et les autres données pertinentes;

f) Il conviendrait de mettre sur pied un mécanisme permettant aux utilisateurs d'évaluer en permanence l'adéquation des produits du Centre à leurs besoins;

g) Le Centre devrait s'appeler "Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD)";

h) La CEA et l'OMM devraient élaborer un descriptif préparatoire de projet d'assistance prévoyant un effectif de base et le minimum d'installations requis afin de le présenter à la vingtième session de la Commission, en avril 1985, pour assurer le financement de la phase I (1985-1987).

Annexe II

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE

PROJET DES GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION
ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Projet de descriptif de projet

Titre du projet : Création du Centre africain pour l'application de la
météorologie au développement (CAAMD)

Numéro du projet : RAF/85/....

Durée : 6 ans

Secteur : Environnement

Sous-secteur : Lutte contre la sécheresse et la désertification

Organismes coopérateurs
des gouvernements : Ministères responsables des départements météorologiques
dans les Etats membres de la CEA

Agent d'exécution : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, en
coopération avec l'Organisation météorologique mondiale

Agents d'exécution
associés : FAO, PNUE, BNUS, Institut de recherche des Nations Unies
pour le développement social

Date de commencement
prévue : Juin 1982

	<u>Phase I, 1986-1987</u>	<u>Phase II, 1988-1990</u>
	(en dollars des Etats Unies)	
<u>Contribution des gouvernements :</u> (en nature)	210 000	510 000
<u>Contribution du BNUS :</u>	1 633 000	7 471 000
<u>Contribution de la CEA :</u>	118 000	177 000
<u>Contribution de l'OMM :</u>	112 000	168 000
<u>Contribution de la FAO :</u>	62 000	93 000
<u>Contribution du PNUE :</u>	72 000	108 000
<u>Total général :</u>	<u>2 207 000</u>	<u>8 527 000</u>

Section I - CADRE JURIDIQUE

Supprimer le paragraphe 2.

Section II - LE PROJET

- A. Objectifs assignés au développement : Renuméroter le paragraphe 3 qui devient le paragraphe 2.
- B. Objectifs immédiats : Le paragraphe 4 devient le paragraphe 3.
- C. Considérations particulières : Supprimer le paragraphe 5 et le remplacer par les trois paragraphes suivants, numérotés de 4 à 6 :

4. Le projet visant à créer un Centre africain pour l'application de la météorologie au développement favorisera la CTPD entre les 36 pays africains touchés par la sécheresse et la désertification. Le Centre recueillera, à intervalles réguliers (probablement toutes les semaines), des données et observations météorologiques dans chaque pays africain touché, procédera au traitement et à l'analyse des données par ordinateur, comparera les résultats obtenus avec les données météorologiques fournies par satellite au cours de la même période, et diffusera à intervalles réguliers des rapports concernant les structures et tendances météorologiques observées dans un pays donné, y compris dans les pays avoisinant de la sous-région. Aussi une des fonctions du Centre, en plus d'activités de recherche et de formation, est-elle de fournir des renseignements en tant que système d'alerte rapide pour lutter contre la sécheresse et la désertification dans les pays africains qui en sont frappés.

5. Les activités du centre dont la création est envisagée compléteront celles du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FOA, qui utilise des données agrométéorologiques obtenues en surveillant le bilan hydrique des cultures tous les dix jours. On sait également que le Centre international pour l'élevage (CIPEA) reçoit des images traitées de la couverture végétale de l'Afrique du Centre de vols spatiaux Goddard de la Nasa aux Etats-Unis obtenues par le satellite de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA). Le satellite NOAA-7 fournit une reconnaissance à grande échelle efficace de la couverture végétale en mesurant la réflectance de la terre trois fois par mois durant trois jours consécutifs. On peut, à partir des neuf images ainsi obtenues par mois grâce au satellite NOAA-7 et envoyées à une station réceptrice située dans n'importe quel endroit du monde, traiter par ordinateur les données sur bandes numériques de façon à indiquer : l'effet de la sécheresse sur la couverture végétale en vue de faire office de système d'alerte rapide; l'ampleur de la désertification pendant une période donnée; les changements saisonniers subis par la couverture végétale, notamment les feux de brousse, les inondations, la caducité, le déboisement, la repousse, ainsi que la production prairiale de biomasse sur les parcours en kg/ha, en particulier dans les endroits inaccessibles des régions arides.

6. Si le système d'alerte rapide de la FAO est un système mondial et utilise des données agrométéorologiques fournies par certains pays du Sahel et certains pays de l'Afrique australe membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, le projet CIPEA/NASA et le Centre CEA/OMM dont la création est envisagée couvriront l'ensemble de l'Afrique, le CIPEA utilisant des photos prises par satellite des structures et modifications de la végétation et le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement des observations météorologiques au sol et dans la haute atmosphère pour l'application au développement.

- D. Historique et justification : Rénuméroté les paragraphes 6 à 9 qui deviennent les paragraphes 7 à 10.
- E. Produits et F. Activités : Rénuméroté les paragraphes 10 à 12 qui deviennent les paragraphes 11 à 13.
- G. Contributions
- 1) Le paragraphe devient le paragraphe 14 et les contributions énoncées de l'alinéa a) à l'alinéa f) sont reclassées comme suit :
 - a) Contributions des gouvernements
 - b) Contributions du BNUS
 - c) Contributions de l'OMM
 - d) Contributions d'autres organismes et organisations
 - e) Contributions de la CEA

ii) Là où il y a PNUD/BNUS, barrer PNUD.

iii) Le nouvel alinéa b) intitulé Contributions du BNUS devrait se lire comme suit :

La contribution du BNUS au projet débutera après acceptation par la Conférence des ministres de la CEA du rapport sur l'étude de faisabilité CEA/OMM relative à la création du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD) en 1985. Au cours de la phase I (1986-1987) et de la phase II (1988-1990), on estime que la contribution du BNUS sera la suivante :

Phase I - 1986 et 1987

i) <u>Personnel du Centre de Nairobi (par an)</u>	m/h	En dollars
a) Directeur exécutif scientifique (L6)	12	170 000
b) Cinq scientifiques hors classe (L4/L5)	12	620 000
c) Consultants recrutés pour une brève durée en vue de la formation	6	25 000
d) Personnel au titre de l'appui administratif :		
i) 10 techniciens/secrétaires (G6-G9)	12	180 000
ii) 2 assistants administratifs (L1/L2)	12	168 000
ii) <u>Frais de voyage</u> du personnel engagé au titre du projet (CEA et OMM)		30 000
iii) <u>Frais de mission</u> (participation du BNUS)		10 000
iv) <u>Ateliers de formation</u> au Centre de Nairobi (un par an)		
a) Interprétation et traduction pour (10-14 jours)		
b) 20 spécialistes nationaux, frais de voyage et indemnité quotidienne de subsistance (10-14 jours)		20 000 60 000
Total partiel		1 283 000

v) Equipement du Centre au cours de la phase I (1986 et 1987)

a) Matériel durable

<u>Quantité</u>	<u>Description</u>	<u>Dollars</u>
1	Mini-ordinateur (VAX 750)	85 000
5	Micro-ordinateurs	25 000
1	Bureau et siège de grand luxe	700
6	Bureaux et sièges de luxe	30 000
4	Bureaux et sièges de secrétaires	20 000
8	Bureaux et sièges	40 000
5	Machines à écrire électriques IBM	90 000
5	Meubles pour machine à écrire	400
20	Armoires à clé	10 000
20	Bibliothèques et étagères	10 000
	Sous-total	311 000

b) Matériel consommable

10 000

vi)	Frais d'établissement de rapports (Impression et diffusion, tous les 15 jours, des bulletins météorologiques et des rapports climatiques)	24 000
vii)	Imprévus au Centre	5 000

Total général du BNUS durant la phase I (1986 et 1987) 1 633 100

Phase II - 1988 - 1990 (personnel et matériel supplémentaires par rapport à la phase I)

	<u>m/h</u>	<u>Dollars</u>
i) <u>Personnel du Centre de Nairobi</u> (par an)		
a) 5 scientifiques hors classe supplémentaires (L4/L5)	12	1 200 000
b) 10 techniciens/secrétaires supplémentaires (G6-G9)	12	580 000
c) 2 assistants administratifs supplémentaires (L1/L2)	12	336 000
ii) <u>Matériel</u> du Centre au cours de la phase		

II, 1988-1990

a) Matériel durable

<u>Quantité</u>	<u>Description</u>	<u>Dollars</u>
1	Unité centrale d'ordinateur (CRAY II)	3 500 000
10	Micro-ordinateurs	60 000
5	Bureaux et sièges de luxe	30 000
4	Bureaux et sièges de secrétaires	20 000
8	Bureaux et sièges	44 000
4	Machines à écrire électriques IBM	90 000
4	Meubles pour machine à écrire	400
20	Armoires	10 000
20	Bibliothèques et étagères	10 000
1	Indexeuse	600
	Total	3 765 000

b) Matériel consommable : logiciel 60 000

Matériel total supplémentaire du BNUS au cours de
la phase II (1988 - 1990) en dollars 5 941 000

f) <u>Coût estimatif du projet</u>	<u>Par an</u>	<u>Total pour la phase I (en dollars)</u>	<u>Total pour la phase II</u>
i) Contribution de la CEA	59 000	118 000	177 000
ii) Contribution de l'OMM	56 000	112 000	168 000
iii) Contribution de la FAO	31 000	62 000	93 000
iv) Contribution du PNUE	36 000	72 000	108 000
v) Contribution des Etats membres		210 000	510 000
vi) Contribution du BNUS		1 633 000	7 471 000

H. Plan de travail

15. Un plan de travail provisoire indiquant les principales activités à entreprendre au cours de chaque trimestre entre 1985 et 1990 est joint en tant qu'Annexe II B. Un plan de travail plus détaillé pour chaque phase, la phase I (1986-1987) et la phase II (1988-1990) sera mis au point en vue de l'exécution du projet, en consultation avec le BNUS, l'OMM et la CEA.

I. Mise sur pied du cadre propre à permettre la participation effective du personnel local et international au projet

16. Après la création du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD), les gouvernements participants détacheront des météorologues au Centre pour des périodes de trois à six mois, comme il est indiqué sous la rubrique contributions des gouvernements au paragraphe 14 a) du présent descriptif de projet.

J. Communications pour l'appui au développement

17. Sans objet.

K. Cadre institutionnel

18. Le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, examinera les progrès accomplis dans la création et l'exécution du programme de travail du Centre. Le Comité mixte fera rapport, par l'intermédiaire du Comité technique préparatoire plénier, à la Conférence des ministres chargés de la planification et du développement économiques de la CEA. Ces organes délibérants de la Commission formuleront des politiques, publieront des directives et prendront des décisions concernant les activités du Centre.

19. Le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement sera dirigé par un organe de direction tel qu'un conseil des gouverneurs composé de représentants de divers ministères kényens (agriculture, ressources en eau, environnement, ressources naturelles, énergie, ressources forestières, faune et flore sauvages, développement et planification) et de représentants du BNUS, de la CEA, de l'OMM, de la FAO, du PNUE, du Coordonnateur résident du PNUD, de représentants de l'université du Kenya, du Directeur du Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection, qui a son siège au Kenya, le Directeur exécutif du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement faisant fonction de secrétaire du conseil. Le Conseil des gouverneurs fera rapport au Comité mixte aux réunions de ce dernier, qui se tiennent tous les 18 mois.

20. La Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation météorologique mondiale seront conjointement agents d'exécution du projet, et ce, depuis le stade de l'étude de faisabilité jusqu'à la création finale du Centre, conformément aux phases I et II. Le secrétariat de la CEA, par l'intermédiaire de la Division du développement social, de l'environnement et des établissements humains, fournira l'appui administratif

nécessaire tandis que l'orientation spécialisée et technique du Centre sera assurée par le secrétariat de l'OMM, par le canal de son Département du Programme climatique mondial, en vue de la formation et de la recherche.

L. Obligations et conditions préalables

21. Sans objet.

M. Assistance future du PNUD ou du BNUS

22. La fourniture d'un appui financier pour la création du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement au cours de la phase I par le BNUS est appuyée par d'autres organisations des Nations Unies (CEA, OMM, PNUE, FAO). Le volume de l'appui au cours de la phase II est de loin supérieur à celui de la phase I et, partant l'assistance du PNUD ainsi que l'appui bilatéral pourront être recherchés en vue de l'exécution du projet.

III. CALENDRIER DU CONTROLE, DE L'EVALUATION ET DE L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

A. Contrôle et examens techniques

23. Le Représentant résident du PNUD accrédité auprès du Gouvernement Kényen convoquera les réunions de l'organe de direction du Centre de Nairobi, en coopération avec le Directeur. Il contrôlera l'exécution du projet conformément aux politiques et procédures du PNUD/BNUS. La CEA, l'OMM et le BNUS entreprendront des examens techniques des activités au titre du projet à la fin des phases I et II.

B. Evaluation

24. Le présent projet sera évalué conformément aux politiques et procédures adoptées à cet effet par le PNUD/BNUS. L'organisation, le cadre de référence et le calendrier des évaluations seront déterminés après consultations entre le BNUS, la CEA et l'OMM.

C. Rapports d'activité et rapports finals

25. Le Directeur de projet du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement établira six rapports intérimaires mensuels sur les activités et les résultats obtenus dans le cadre du projet, en coopération avec la CEA et l'OMM. A la fin du projet, après la phase II, les agents d'exécution - la CEA et l'OMM - présenteront un rapport final détaillé évaluant les résultats globaux obtenus en regard des objectifs, l'impact et les tendances futures du projet en vue d'améliorer les moyens nationaux de prévision de la sécheresse.

IV. BUDGET

26. Le coût estimatif des services qui devront être fournis et des installations qui devront être mises en place dans le cadre du projet par le BNUS figurent dans la section du présent document consacrée au budget (annexe II A).